

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-1

OBJET : BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Monsieur Bruno GARDERE, Maire, présente le budget 2020 de la Commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 817 420.00	1 817 420.00
Section d'Investissement	1 248 868.00	1 248 868.00

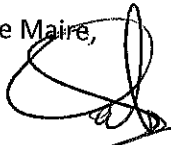
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :


- De voter le budget 2020 de la Commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 817 420.00	1 817 420.00
Section d'Investissement	1 248 868.00	1 248 868.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,

Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-2

OBJET : BUDGET 2020 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Bruno GARDERE, Maire, présente le budget 2020 du service de l'eau et de l'assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	452 470.00	452 470.00
Section d'Investissement	163 964.00	163 964.00



Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- De voter le budget 2020 du service de l'eau et de l'assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	452 470.00	452 470.00
Section d'Investissement	163 964.00	163 964.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire

BRUNO GARDERE


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-3

OBJET : BUDGET 2020 DE LA CUISINE CENTRALE

Monsieur Bruno GARDERE, Maire, présente le budget 2020 de la Cuisine Centrale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	431 096.00	431 096.00
Section d'Investissement	256 202.00	256 202.00

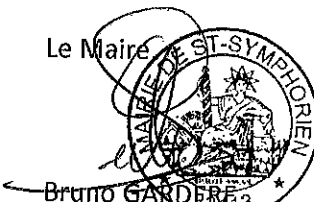
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- De voter le budget 2020 de la Cuisine Centrale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	431 096.00	431 096.00
Section d'Investissement	256 202.00	256 202.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire

Bruno GARDERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-4

OBJET : BUDGET 2020 DU SERVICE MUNICIPAL DES POMPES FUNEBRES

Monsieur Bruno GARDERE, Maire, présente le budget 2020 du service municipal des pompes funèbres comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	23 581.00	23 581.00
Section d'Investissement	6 551.00	6 551.00

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

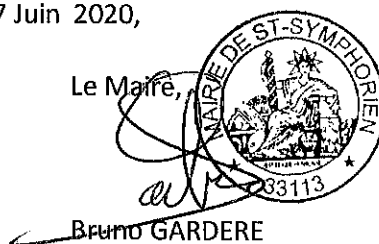
- De voter le budget 2020 du service municipal des pompes funèbres comme suit :

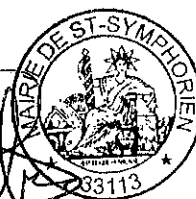
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	23 581.00	23 581.00
Section d'Investissement	6 551.00	6 551.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,


Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-5

OBJET : BUDGET 2020 DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur Bruno GARDERE, Maire, présente le budget 2020 de la Maison Médicale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	47 940.00	47 940.00
Section d'investissement	37 240.00	37 240.00

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :



- De voter le budget 2020 de la Maison Médicale comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	47 940.00	47 940.00
Section d'investissement	37 240.00	37 240.00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,



Bruno GARDERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIE**

Envoyé en préfecture le 27/06/2020
Reçu en préfecture le 27/06/2020
Affiché le
ID : 033-213304843-20200626-2020102-DE

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-6

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020- COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	543 011 € 48
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	151 161 € 91
Résultat de clôture à affecter	excédent	694 173 € 39

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	excédent	238 435 € 31
Reste à réaliser dépenses		100 000 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	576 679 € 31
Résultat comptable cumulé	excédent	815 114 € 62


TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

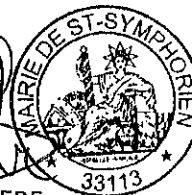
Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	815 114 € 62
Section d'Investissement recettes réserves 1068	400 000 €
Section de fonctionnement excédent reporté 002	294 173 € 39

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,


Bruno GARDERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-7

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – SERVICE DE L'EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du service municipal de l'eau et de l'assainissement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	déficit	10 975 € 23
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	174 116 € 12
Résultat de clôture à affecter	excédent	163 140 € 89

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

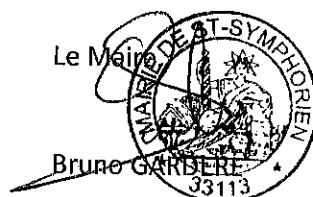
Résultat de clôture	excédent	27 349 € 79
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	21 497 € 29
Restes à réaliser en dépenses		40 000 €
Résultat comptable cumulé	excédent	48 847 € 08

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	48 847 € 08
Section de fonctionnement excédent reporté 002	163 140 € 89

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures
Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire
Bruno GARDERE
33113



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-8

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – CUISINE CENTRALE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	36 560 € 28
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	74 536 € 30
Résultat de clôture à affecter	excédent	111 096 € 58

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	excédent	12 994 € 38
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	203 207 € 62
Résultat comptable cumulé	excédent	216 202 €

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

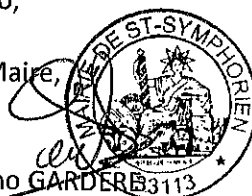
Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	216 202 €
Section d'Investissement recettes réserves 1068	40 000 € 00
Section de fonctionnement excédent reporté 002	71 096 € 58

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,

Bruno GARDERE 3113



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-9

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	6 752 € 51
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	7 828 € 77
Résultat de clôture à affecter	excédent	14 581 € 28

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent	2 390 € 44
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	44 € 69
Résultat comptable cumulé	excédent	2 435 € 13

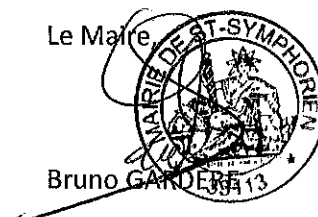
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'investissement excédent reporté	2 435 € 13
Section de fonctionnement excédent reporté 002	14 581 € 28

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire


Bruno GARDERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-10

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 – MAISON MEDICALE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la Maison Médicale comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	excédent	32 345 € 42
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	336 € 88
Résultat de clôture à affecter	excédent	32 682 € 30

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture	déficit	0 € 97
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	1 € 61
Résultat comptable cumulé	excédent	0 € 64

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	0 € 64
Section d'Investissement recettes réserves 1068	32 000 €
Section de fonctionnement excédent reporté 002	682 € 30

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire

Bruno GARDERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-11

OBJET : TAXES LOCALES : FIXATION DES TAUX POUR 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - Taxe foncière sur prop. bâties | 11.70 % |
| - Taxe foncière sur prop. non bâties | 23.70 % |

Il n'y aura donc pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,

Bruno GARDERE



COMMUNE : 484 SAINT-SYMPHORIEN

ARRONDISSEMENT : 33 LANGON

TRESORERIE SPL : TRES. DE BELIN-BELIET



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2019 (1)	Taux d'imposition communaux de 2019 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2020 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
1 607 433	7,99	>>>	1 630 000	130 237
1 665 563	11,70	>>>	1 697 000	198 549
79 115	23,70	>>>	82 100	19 458
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				Total : 218 007
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)				>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

497969 - 27 948 - Total allocations compensatrices (6) - Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)

Produit des IFER (8) - Produit de la CVAE (9) - TASCUM (10) - DCRTP (11) - Produit prévisionnel de TH (12) = 130 237

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) = 218 007 + Prélèvement GIR (11) = 218 007

Produit attendu de la majoration (4b) TH des résidences secondaires (7)

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7) (8)	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (12) (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (5) (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
11,70	218007 / 100000 = 2,18	25,089	11,70	1 697 000	198 549
23,70	218007 / 100000 = 2,18	51,459	23,70	82 100	19 458
>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :				Produit fiscal attendu	218 007

A BORDEAUX le 06 MARS 2020

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES ISABELLE MARTEL

le 27/06/2020

A Saint-Symphorien le 27/06/2020
Le maire, [Signature]



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 27/06/2020
Reçu en préfecture le 27/06/2020
Affiché le
ID : 033-213304843-20200626-2020097-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-12

OBJET : PRIX DU SERVICE DE L'EAU POUR 2020

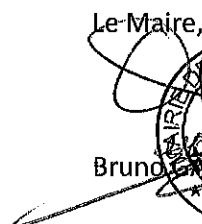

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer le tarif du service de l'eau de la manière suivante à compter du 1 janvier 2020 :

- terme fixe 36.59 euros annuels
- terme proportionnel 0.82 euros (hors taxes pollution) le M3 consommé.

Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale du tarif de l'eau potable consommée facturée aux abonnés sur l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,
Bruno 


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-13

OBJET : REDEVANCE AU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer la redevance au service assainissement de la manière suivante à compter du 1 janvier 2020 :

- terme fixe 38.11 euros annuels
- terme proportionnel 1 euros le M3 consommé.

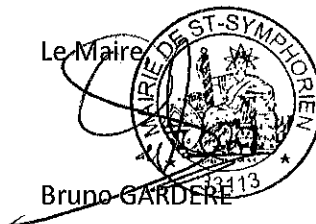
Cette redevance est perçue dès la mise en service du réseau, sans attendre le raccordement du propriétaire

Si le raccordement n'a pas été effectué dans un délai de deux ans, la redevance sera majorée de 100 % jusqu'à ce qu'il soit effectué

Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale de la redevance au service assainissement sur l'exercice 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire

Bruno GARDERE

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Symphorien, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-SYMPHORIEN' and the number '3413'. A signature is written over the seal, and the name 'Bruno GARDERE' is printed below it.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno GARDERE.

PRESENTS : MM. GARDERE, Maire, FERNANDEZ, LABOIRIE, LEGLISE, DUTRANNOY, COURBIN, ROBIN, DAVID, CAUDEN, SAUTJEAU

MMES GALISSAIRES, DURROS, ARDOUIN, ROUSSELLET, DOZ, PUJO, ARNAUD, NADAL, FAUCHE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Pour 19

DELIBERATION : N° 26062020-14

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient après le renouvellement général du conseil municipal de procéder à la nomination des élus au sein des organismes de regroupement dont la commune est membre

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De nommer les élus au sein des organismes comme suit :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE

MM. Bruno LABOIRIE et Mr Jérémy COURBIN

SYNDICAT ELECTRIFICATION DE BERNOS

MM. Bruno LABOIRIE et MM. Bruno GARDERE

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

MME Aimée ARDOUIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MALAGAR

MME ARDOUIN Aimée

DFCI – DEFENSE INCENDIE

MM. Philippe ROBIN

CHARGEE DE DEFENSE

MME Karine DOZ

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

MM. Hugues SAUTJEAU

PAYS D ART ET D HISTOIRE

MME Patricia NADAL comme élu

MM. Bruno GARDERE comme technicien

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

MME Gaëlle ROUSSELET

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, au Registre sont les signatures

Saint Symphorien le 27 Juin 2020,

Le Maire,

Bruno GARDERE

